



## Conseil municipal du 25 février 2019 à 18h30

### Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf, le 25 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2019

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte - RENOUX Laurent – DUBOIS Marie-France - DUBOIS Gaëtan - LOIZON Carole – BRETON Jacques - ROY Franck – BRAGUIER Isabelle - BRAULT Laurent - LASGORCEIX Michel – GOUYETTE Isabelle - ALLIGNET Dominique - TRINQUARD Béatrice - LEDON Didier - MALBRANT Michel - BEZAUD Cyril - CANNAUD-CARDOSO Christelle- BODIN Jean-Paul

Pouvoirs :

MARQUES-NAULEAU Nathalie donne pouvoir à TRINQUARD Béatrice

DEBORT Patrice donne pouvoir à RENOUX Laurent

Absent excusé

BRAGUIER Pierre

Absente

LAFUIE Séverine

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique ALLIGNET

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30**

**Approbation du procès-verbal du conseil en date du 10/01/2019 :**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire :

Aucune communication

**Ordre du Jour :**

**2019-08 - Projet éolien intercommunal sur les communes de Dangé Saint Romain, Vaux et Vellèches**

*Laurent BRAULT et Cyril BEZAUD ne prennent pas part au vote et quittent la salle, des membres de leurs familles pouvant avoir un intérêt dans ce projet.*

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que tout membre du conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet éolien aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L2131-11 du CGCT, et d'autre part d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d' élu en faveur dudit projet.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite les membres du conseil qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation du projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote.

En conséquence, Messieurs BRAULT Laurent et BEZAUD Cyril, ayant des proches pouvant avoir des intérêts personnels sur la zone du projet n'ont pas pris part au débat et ont quitté la salle du conseil.

Les conditions de quorum étant réunies le conseil peut délibérer.

*Madame Christelle CANNAUD demande qu'il soit procédé à un vote au scrutin public ; monsieur le Maire répond qu'il sera procédé à un vote à main levée comme à l'habitude et que chaque conseiller pourra ainsi faire part de sa position.*

Monsieur le Maire rappelle le projet porté par la société EUROCAPE NEW ENERGY :

Les communes de VAUX, VELLECHES et DANGE ST ROMAIN ont été sollicitées pour envisager l'implantation d'un parc éolien comportant six aérogénérateurs (2 par commune) qui seraient édifiés à 600 m des habitations.

Les caractéristiques techniques des éoliennes sont les suivantes :

- Hauteur 170 à 200 m
- Emprise au sol 20 ares
- Puissance 3 MGW (6 éoliennes sont susceptibles d'alimenter 9000 foyers)

Des compensations financières seraient accordées aux propriétaires fonciers concernés en fonction du positionnement des appareils sur leur terrain.

Les retombées économiques pour chacune des 3 communes s'élèvent à 34 975 € par an pendant la durée d'exploitation.

Ce projet nécessitera que la société établisse un dossier de demande d'autorisation environnementale, nécessaire à son développement et l'obtienne.

Les emprises de ce projet ne pourront être établies qu'à l'issue d'études, notamment de gisement éolien, et qu'après que la société ait obtenu des droits fonciers sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire ajoute que ce projet a fait l'objet de plusieurs communications :

- réunions de présentation du projet au Conseil municipal le 27/11/2018,
- information distribuée à chaque foyer Dangéen dans la lettre municipale de janvier
- réunion d'information des élus à Vaux le 29/01/19
- visite du site éolien de saint Pierre de Maillé le 09/2/2019
- permanences publiques organisées dans les mairies (Dangé Saint Romain le 12/02/2019)

*Après cette présentation du projet, Monsieur le Maire propose de demander à chacun des conseillers de s'exprimer, puis de donner la parole à Monsieur THIBERGE, Président de l'association Vent de colère.*

Après avoir entendu les avis de chacun, il est désormais demandé au conseil de se prononcer sur le projet éolien intercommunal (Dangé-Saint-Romain, Vaux et Vellèches) proposé par la société EUROCAPE NEW ENERGY.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, désapprouve le projet éolien intercommunal proposé par la société EUROCAPE sur les communes de Dangé Saint Romain, Vaux et Vellèches.**

- **contre** : DAGUISE Claude - MORIN Brigitte - RENOUX Laurent – MARQUES-NAULEAU Nathalie - DEBORT Patrice - DUBOIS Marie-France - DUBOIS Gaëtan -LOIZON Carole – ROY Franck – BRAGUIER Isabelle - LASGORCEIX Michel – GOUYETTE Isabelle - ALLIGNET Dominique - TRINQUARD Béatrice - LEDON Didier - MALBRANT Michel - CANNAUD-CARDOSO Christelle
- **pour** : BRETON Jacques - BODIN Jean-Paul

*Laurent BRAULT et Cyril BEZAUD réintègrent la séance.*

### **2019-09- PLU – modifications au PADD approuvé le 12/07/2017**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BRETON Jacques qui expose que compte tenu des observations formulées par la Mission Régionale d’Autorité Environnementale (MRAE) et la Direction Départementale des Territoires (DDT – bureau planification), nous sommes contraints d’apporter des modifications au Plan d’Aménagement et de Développement Durable (PADD) approuvé le 12/07/2017.

Ces modifications portent sur la suppression de 2 réserves foncières :

- Une à l’Est du territoire communal « Les Bonnins », zone à urbaniser à long terme à vocation d’habitat 2 AUh d’une superficie de 3.45 ha
- Une au Nord « Le Clos de Buxières », zone à urbaniser à long terme à vocation économique ZAUe d’une superficie de 7ha

En conséquence, le Conseil Municipal doit se prononcer sur une dernière mouture du PADD afin de présenter l’arrêt projet en avril 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, adopte les modifications au PADD présentées ci-dessus.**

### **2019-10 - Lotissement du Gué II - Budget 2019 et reprise des résultats du CA 2018**

Compte tenu de la viabilisation en cours du lotissement du Gué II, le conseil municipal doit voter le Budget Primitif 2019 du lotissement du Gué II afin de permettre le règlement des factures des entreprises.

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2019 du service lotissement qui s’équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 697 028.38 €
- Section d’investissement : 702 000.00 €

Il est précisé que ce budget 2019 inclut la reprise des résultats du Compte Administratif 2018 qui sont les suivants :

- Section de fonctionnement : déficit de 540 € (art 002)
- Section d’investissement : excédent de 24 243.62 € (art 001)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, adopte :**

- **le budget primitif 2019 du lotissement du Gué II**
  - **le compte administratif 2018 du lotissement du Gué II**
- présentés ci-dessus.**

### **2019-11 - Agglomération Grand Châtelleraut – Adhésion aux groupements de commandes fourniture d’énergie stockable et exploitation d’installations de chauffage**

Le service commun développement durable propose aux communes de son territoire l’adhésion à des groupements de commandes pour :

- la fourniture d’énergie stockable (fioul, granulés...)
- l’exploitation d’installations de chauffage (contrats de maintenance de chaudières)

Pour ce faire, il convient d'établir une convention entre la ville et l'ensemble des communes participantes. Après appel d'offres, un contrat de fourniture d'une durée de 3 ans, avec une année probatoire, sera établi au mois d'octobre prochain.

\* \* \* \* \*

VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettant au maire de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 relatif aux groupements de commandes,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'article 3, alinéa II.3.3. des statuts de la Communauté d'Agglomération, relatif à la compétence en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

CONSIDERANT le lancement d'une consultation par appel d'offres ouvert pour procéder à l'attribution des contrats de fourniture d'énergie stockable et d'exploitation des installations de chauffage,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (20 voix pour et 1 abstention), décide :**

- **d'adhérer aux groupements de commandes de fourniture d'énergie et d'exploitation d'installations de chauffage ;**
- **d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions des groupements de commandes et toutes pièces relatives à ces dossiers;**
- **d'approuver la désignation de la ville de Châtellerault comme coordonnateur des groupements de commandes.**

### **2019-12 - Subvention ACTIV Conseil Départemental – Année 2019**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation d'une passerelle permettant de sécuriser la circulation des piétons et voitures sur cet axe très fréquenté et étroit.

Afin de permettre le financement de ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter les fonds du Conseil Départemental au titre du dispositif ACTIV 2019.

Monsieur le Maire soumet au conseil le plan de financement de l'opération :

	Dépenses		Recettes	
	HT	TTC	<i>Subventions sollicitées</i>	
Charges générales	77 000,00 €	92 400,00 €	DETR / Etat (30% HT / plafond) / Accordée	150 000,00 €
Travaux préparatoires, terrassements	131 680,00 €	158 016,00 €	FEADER / sollicitée	250 000,00 €
Dalle béton	161 540,00 €	193 848,00 €	Conseil Départemental (ACTIV 2018) / Accordée	34 300,00 €
Consoles métalliques	180 400,00 €	216 480,00 €	Conseil Départemental (ACTIV 2019) / Sollicitée	34 300,00 €
Equipements et divers	278 700,00 €	334 440,00 €	Fonds de concours Agglo / Accordée	200 000,00 €
Eclairage public	77 100,00 €	92 520,00 €	<i>Autofinancement</i>	237 820,00 €
<b>Total</b>	<b>906 420,00 €</b>	<b>1 087 704,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>906 420,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- approuve le plan de financement de l'opération d'aménagement d'une passerelle sur le pont reliant Dangé à Saint Romain,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les fonds ACTIV 2019 du Conseil Départemental tels qu'exposés ci-dessus

### **2019-13 - Collège Jean Macé- demande de subvention voyage scolaire**

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier adressé par le Collège Jean Macé, sollicitant l'octroi d'une subvention dans le cadre du voyage scolaire de deux élèves domiciliés sur Dangé Saint Romain et scolarisé en classe ULIS (classe pour enfant en situation de handicap mental).

Ce voyage scolaire consiste en une classe de voile qui se déroulera du 24 au 28 juin 2019 à Boyardville.

Conformément aux subventions versées pour des séjours identiques, il est proposé que la commune participe à ce voyage à hauteur de 50 € par élève domicilié sur notre commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention de 100 € au collège Jean Macé dans le cadre de la participation de deux élèves Dangéens au voyage scolaire organisé en juin 2019.**

### **2019-14 - Création d'un poste d'adjoint d'animation à 21/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Marine LEBELIER, auparavant directrice adjointe au Cap Jeunes exerce, depuis le mois de septembre 2018, cette même fonction au centre de loisirs d'Ingrandes.

Marine LEBELIER a donc été remplacée au Cap Jeunes par Elie ROINEAU, en contrat d'apprentissage puis en CDD jusqu'au 30/04/2019. A l'issue de ce CDD, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Adjoint d'animation à 21 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Il est précisé que le nouvel agent recruté bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur sur la commune, à savoir l'IFSE et le CIA dans le cadre du RIFSEEP.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- accepte la création d'un poste d'adjoint d'animation à 21/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette création de poste

### **2019-15 - Création de postes dans le cadre des avancements de grades**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du principe de l'avancement de grade, plusieurs agents remplissent les conditions d'accès au grade supérieur ; il est donc proposé au Conseil Municipal de créer les postes suivant au 1<sup>er</sup> avril 2019 :

- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Les postes précédemment occupés par ces agents seront supprimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la création au 01/04/2019 des postes ci-dessous :

- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ces créations de postes.

### **2019-16 - Report des décisions du Maire**

Monsieur le Maire indique, qu'en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal le 28/03/2014, il a procédé au renouvellement de ligne de Trésorerie de 300 000 € avec le Crédit Mutuel, afin de couvrir nos besoins de Trésorerie depuis le transfert du budget assainissement.

### **Questions diverses – Informations**

*Aucun autre sujet n'ayant été évoqué, Monsieur le Maire clôt la séance.*

**Prochain Conseil Municipal le mardi 26 mars 2019 à 18h30**